

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU  
CONSEIL ACADEMIQUE**

**Réunion plénière du 21 décembre 2017**

**1. Election de la vice-présidente ou du vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique**

Conformément à l'article 7 des statuts de Sorbonne Université, les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire élisent la vice-présidente ou le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire parmi les élus et élus appartenant aux collèges A et B.

Mesdames Marie-Cécile DANIEL et Gaëlle LCAZE présentent leur candidature à la vice-présidence de la commission de la formation et de la vie universitaire.

**A l'issue du vote, les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique élisent Madame DANIEL vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire avec 22 voix, Madame LCAZE obtient 13 voix (35 votants).**

**2. Désignation au sein du Bureau de Sorbonne Université de deux membres issus de la formation et de la vie universitaire du conseil académique**

Conformément à l'article 8 des statuts de Sorbonne Université, le président est assisté d'un bureau composé :

- Des doyennes ou doyens des facultés
- De six membres élus au sein de chacun des conseils centraux sur proposition du président, comme suit :
  - 2 membres du conseil d'administration
  - 2 membres de la commission de la recherche
  - 2 membres de la commission de la formation et de la vie universitaire
- De représentants de l'administration désignés par le président en fonction de l'ordre du jour et choisis parmi les fonctions relevant de la direction générale des services.

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire d'élire madame Caterina RICONDA et monsieur Thomas TULLY.

**A l'issue du vote, les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique élisent Madame Caterina RICONDA et Monsieur Thomas TULLY par 33 voix pour et 2 abstentions (35 votants) pour siéger au sein du Bureau de Sorbonne Université.**

**3. Désignation des personnalités extérieures de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique**

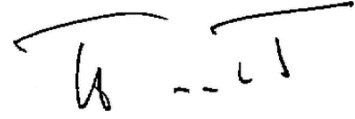
Conformément à l'article 20 des statuts de Sorbonne Université, la commission de la formation et de la vie universitaire comprend 4 personnalités extérieures :

- Un représentant ou une représentante d'un établissement d'enseignement secondaire, M. BASTIANELLI Jean, proviseur du lycée Louis Le Grand
- Un représentant ou une représentante d'une association reconnue d'utilité publique à vocation culturelle et scientifique, M. SPIRO Michel, président de la Société Française de Physique
- 2 personnalités issues du monde économique désignées à titre personnel

Les personnalités issues du monde économique devant être désignées sur proposition du président ou des membres de la commission dans le respect de la parité, les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire n'ayant pas été informé préalablement à la séance du choix des autres représentants, ont décidé de reporter le vote de ce point à la prochaine réunion de la commission de la formation et de la vie universitaire afin de respecter les règles de parité lors de la présentation des candidatures.

L'Administratrice provisoire de

Sorbonne Université

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Pauliat', with a horizontal line above it.

Hélène PAULIAT